

Rétrocessions de voiries - ZAC Saint-Laurent et ZAC de Palente

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon envisage de reprendre dans son domaine public communal un certain nombre de voiries et d'espaces verts concernant les affaires suivantes :

a. ZAC Saint-Laurent

Dans le cadre de la concession de la ZAC du Domaine de Saint-Laurent la Société Foncier Conseil devait rétrocéder à la Ville de Besançon les voiries et espaces verts. Les travaux de la deuxième tranche (en partie), des troisième et quatrième tranches ayant été réceptionnés, il est donc proposé de reprendre, au franc symbolique, dans le domaine public communal les différents bien énumérés ci-après :

Section	Numéro	Adresse	Surface
LS	227	rue Jacques Prévert	2 767 m ²
LS	457	rue Jacques Prévert	1 844 m ²
LS	461	rue Jacques Prévert	151 m ²
LS	315	rue Jacques Prévert	30 m ²
LS	346	rue Clément Marot	30 m ²
LS	347	Chemin des Essarts l'Amour	216 m ²
LS	355	rue Jacques Prévert	7 175 m ²
LS	372	rue Jacques Prévert	243 m ²
LS	437	rue Jacques Prévert	6 m ²
LS	440	rue Jacques Prévert	36 m ²
LS	402	rue Paul Valéry	4 894 m ²
LS	417	rue Clément Marot	3 835 m ²
LS	436	rue Francis Ponge	189 m ²
TOTAL			21 416 m²

b. ZAC de Palente

Dans le cadre de la mise en place des dispositions d'achèvement de la ZAC de Palente, le syndicat mixte a décidé, conformément aux engagements initiaux, de remettre à la Ville les voies internes à l'opération et quelques parcelles correspondant à des délaissés et chemins piétons.

A cet effet, le syndicat mixte des Espaces Industriels de Besançon Palente rétrocède à la Ville au franc symbolique les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Adresse	Surface
CD	139	Route de Marchaux	175 m ²
CD	140	Route de Marchaux	2 m ²
CD	141	Route de Marchaux	2 m ²
CD	179	Chemin de Palente	3 050 m ²
CD	180	Chemin de Palente	268 m ²
CD	226	Chemin de Palente	645 m ²
CD	228	Chemin de Palente	729 m ²
CD	230	Chemin de Palente	2 766 m ²
CD	146	Chemin de Palente	12 m ²
TOTAL			7 649 m²

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la rétrocession des voiries et chemins piétons par le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon/Palente et par la Société Foncier Conseil,

- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ces rétrocessions.

Récépissé préfectoral du 11 janvier 1999